

Violences sexistes et sexuelles à l'Université

Isabelle Kraus

Vice-présidente Egalité, Parité, Diversité
Université de Strasbourg

Co-fondatrice et Vice-Présidente de la CPED
isabelle.kraus@unistra.fr



A photograph of a woman with a backpack standing in a library aisle, looking up at the bookshelves. The text is overlaid on the image.

A L'UNIVERSITÉ,
LES VIOLENCES
SEXUELLES
NE SONT PAS
AU PROGRAMME.

**STOP AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
#NeRienLaisserPasser**


CAMPAGNE SOUTENUE PAR
LES ORGANISATIONS ÉTUDIANTES
ET LES CONFÉRENCES D'ÉTABLISSEMENTS


CPED
CONFÉRENCE
PARITAIRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

POUR EN SAVOIR PLUS :
etudiant.gouv.fr



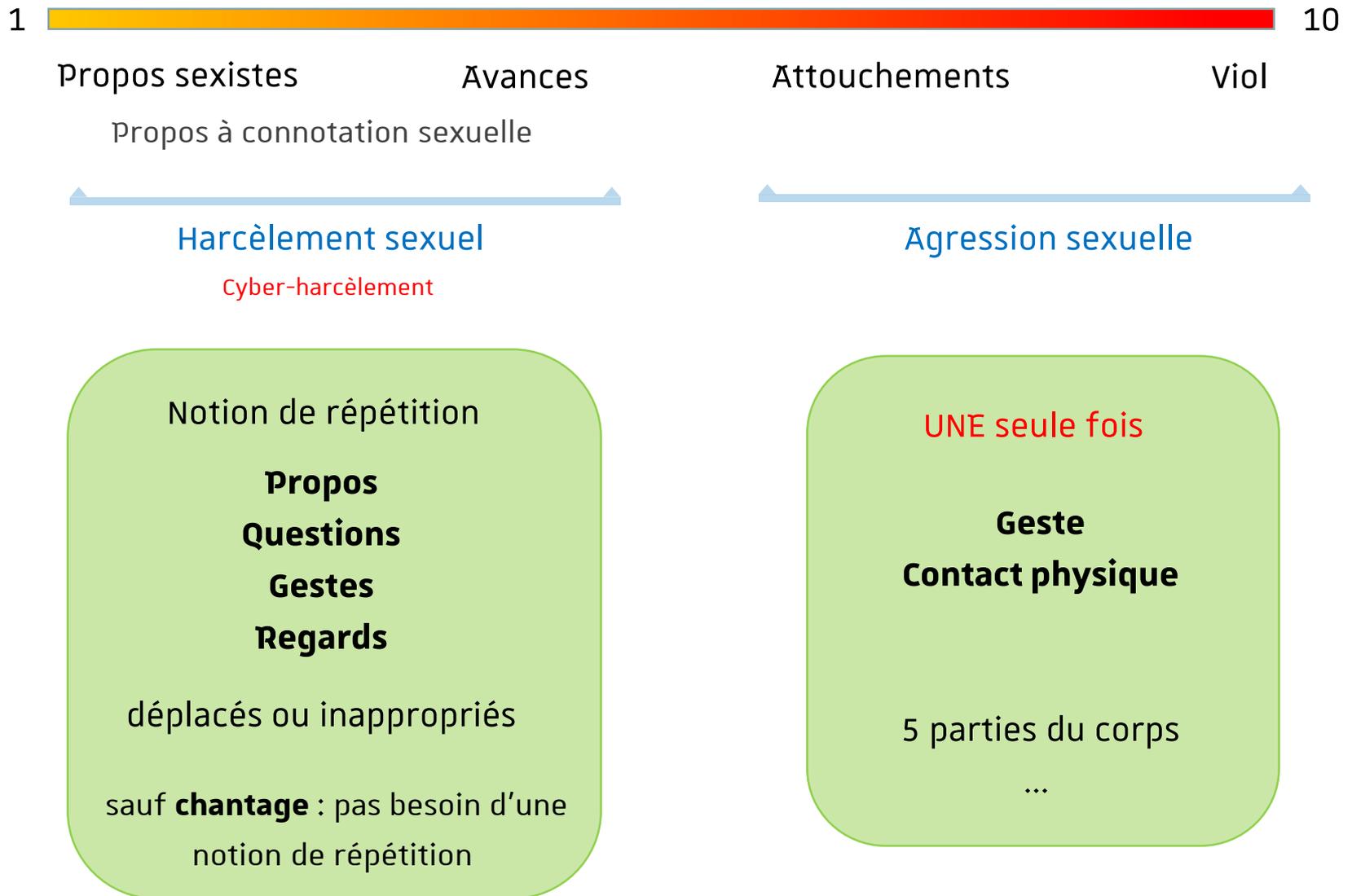
Textes de Loi : « tout agissement **lié au sexe d'une personne**, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un **environnement** intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant »



Code du travail, art. 1142-2-1
Code pénal, art. 222-33



Qualification des faits



Les 5 parties du corps



- La bouche
- Les seins
- Les fesses
- L'entre-jambes
- L'entre-cuisses

Ces agissements sont sanctionnés par la loi !



- **Des conséquences**
 - isolement de la personne
 - décrochage dans les études ou au travail
 - troubles de la santé
(trouble du sommeil, dépression,...)
 - perte de la confiance en soi, de l'estime de soi
 - sentiment de vulnérabilité
 - angoisse

.... On se doit de réagir !

- **Phénomène MeeToo (2017)**
 - libération de la parole des victimes
 - prise de conscience collective
 - de l'**ampleur** et de l'**omniprésence** des violences VSS
 - débat sur les causes sous-jacentes et **les mesures à prendre**
 - besoin de redéfinir ce qui est acceptable ou non



- **Enquête** de la FRA (2014) sur 42 000 femmes de 28 états européens
Emplois qualifiés ou encadrement supérieur :
 - 75%** des femmes interrogées disent avoir été **victimes VSS**
 - seules **13%** le signalent aux autorités
 - ➔ la peur, la honte, le manque de confiance dans les autorités



- Violences existent dans le monde universitaire et de la recherche
- En France : manque de données (elles arrivent... !)



- Enquête nationale « Virage Universités » sur les étudiants et étudiantes (2015 – 2017 – 2021)
- Enquête de l'Observatoire étudiant des VSS dans l'enseignement supérieur (2020)
- Enquêtes internes VSS des établissements de l'ESR

.... **On se doit de réagir !**

- à titre institutionnel
- à titre individuel

- Situations non prises en charge
- CNRS et certaines universités – précurseurs (2005 – 2014)
- Volonté de la Ministre, Frédérique Vidal

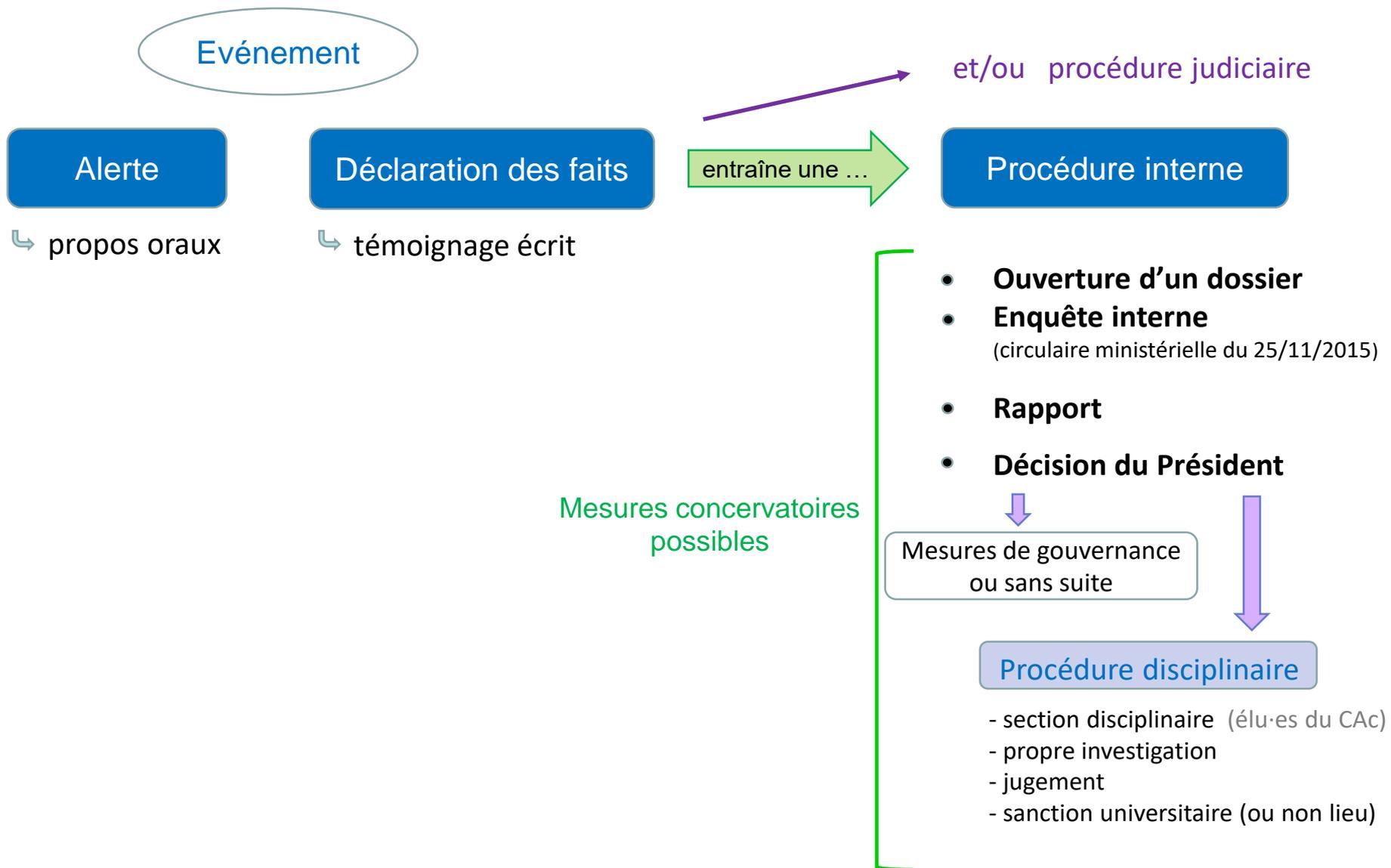


Allocution du 4 décembre 2017, « ..qu'une cellule d'accueil et d'écoute soit créée dans chaque université d'ici la rentrée 2018 »



toutes combinaisons où une relation de domination s'établit,
domination ressentie ou réelle -d'autorité-

Quel cheminement ?



Le dispositif VSSH : 5 axes pour agir

La prévention

0

L'accompagnement

La victime

1

La personne alertée

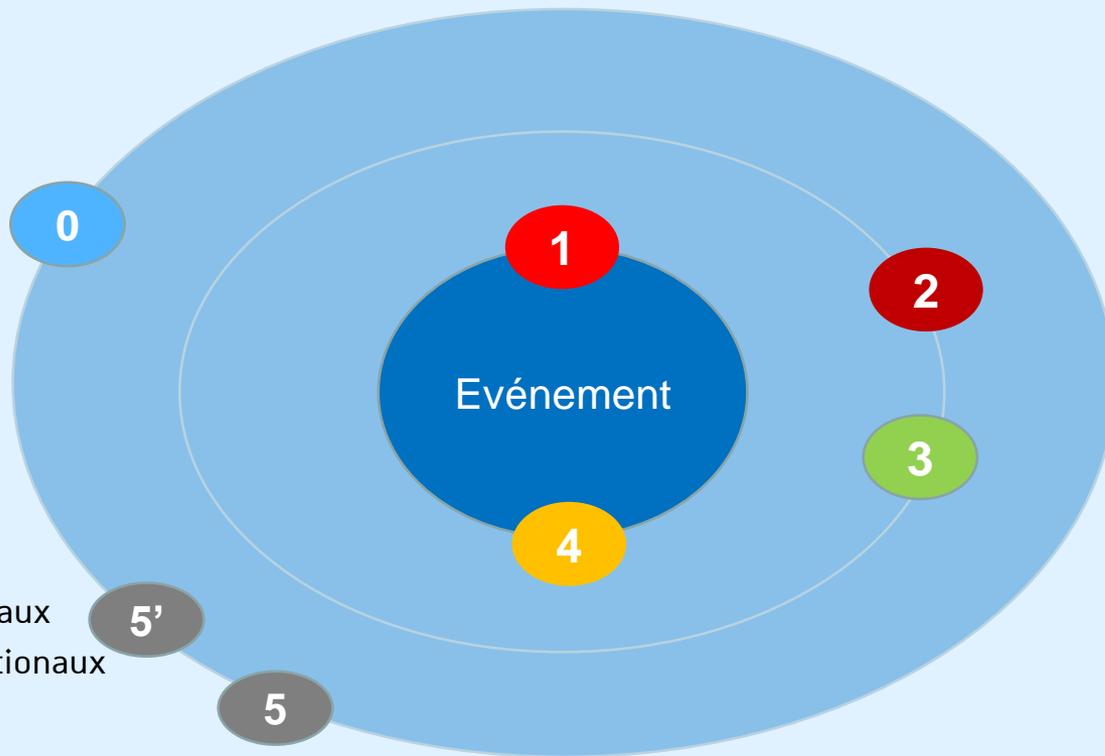
2

L'unité de travail

3

La personne incriminée

4



Le lien avec nos réseaux nationaux et internationaux

Le lien avec les organismes associés

La prévention

L'accompagnement

La victime

La personne alertée

L'unité de travail

La personne incriminée

L'établissement souhaite :

- Faire connaître la position de l'Unistra sur ce sujet
- Informer les victimes potentielles des recours possibles
- Créer une culture commune du rejet des violences sexistes et sexuelles

La prévention

L'accompagnement

La victime

La personne alertée

L'unité de travail

La personne incriminée

Campagnes d'affichage

Campagnes de sensibilisation

jours de rentrée – amphis d'accueil
jour du 25 novembre
interventions auprès des composantes

Formation des personnels

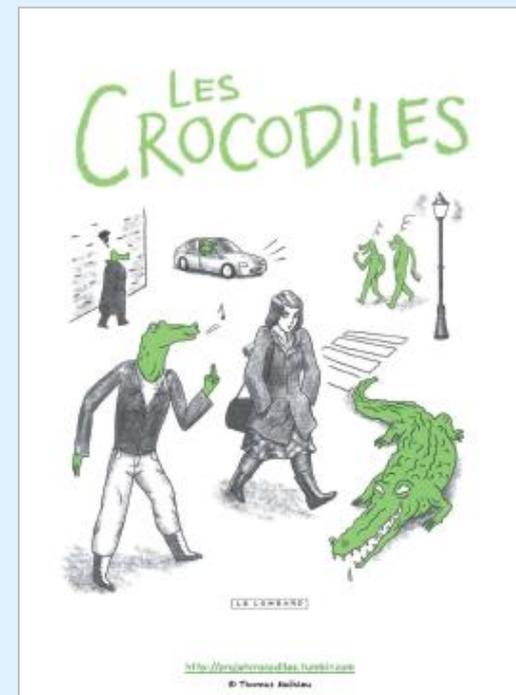
Théâtre forum

Personnel en situation de responsabilité
Recueil la 1^{ère} parole (alerte)

Relais auprès des réseaux

Etudiants - Associations - Correspondant-es EFH
Vous – aujourd'hui

➔ **Difficulté d'apporter l'information**
au bon moment



La prévention

L'accompagnement

La victime

La personne alertée

L'unité de travail

La personne incriminée

Campagnes d'affichage

Campagnes de sensibilisation

journées de rentrée – amphis d'accueil
journée du 25 novembre
interventions auprès des composantes

Formation des personnels

Théâtre forum

Personnel en situation de responsabilité
Recueil la 1^{ère} parole (alerte)

Relais auprès des réseaux

Etudiants - Associations - Correspondant·es EFH
Vous – aujourd'hui

➔ **Difficulté d'apporter l'information**
au bon moment

Soutien aux actions étudiantes

Enseignements | discriminations et égalité F/H

Cours | [Auto-défense et confiance en soi](#)

Université

de Strasbourg

Initiative d'excellence

Dix-huit prix Nobel depuis sa fondation dont quatre en activité font rayonner la recherche européenne au niveau international.

Vie des campus → Vie pratique → Sexisme et harcèlement sexuel à l'Université de Strasbourg

Sexisme et harcèlement sexuel à l'Université de Strasbourg

« Parlez-en ! Ne restez pas seul.es, dans le silence »

L'université n'est à l'abri ni du harcèlement sexuel ni des violences sexistes ou homophobes. L'Université de Strasbourg n'accepte pas ces situations. Voici quelques premiers éléments de repère pour vous permettre d'agir ou de réagir, que vous soyez témoin ou victime.

Sommaire



→ [Comment se définissent les violences sexistes et le harcèlement sexuel ?](#)

→ [Que faire si je suis victime ou témoin ?](#)
→ [Documentation utile](#)

HARCÈLEMENT
VIOLENCES
SEXISME
HOMOPHOBIE



Sortez du silence 🗣️

Écrivez à l'adresse ✉️
violences-sexistes@unistra.fr

Retrouvez dans ce dépliant l'ensemble des lieux ressources et adresses utiles internes ou externes à l'Université de Strasbourg, ainsi que les liens et documentations des organisations associatives et institutionnelles.

Document édité par la mission Égalité-Parité de l'Université de Strasbourg – mi-j-19/07/2018

Téléchargeable sur : <https://www.unistra.fr/index.php?id=harcelement>

La prévention

L'accompagnement

La victime

La personne alertée

L'unité de travail

La personne incriminée



Cellule VSSH

Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes

violences-sexistes@unistra.fr

réponse sous 48 heures, prise de rendez-vous sous 5 jours ouvrés

Personnel

assistante sociale
psychologue du travail

Etudiant-es

médecins du SSU
assistantes sociales CROUS

SOS AaH

Association SOS Aide aux habitants – France Victimes 67

agrée par le Ministère de la Justice, conventionnée avec l'Unistra
(juristes – psychologues)

03 88 79 79 30 (code « Université »)

antenne ouverte aux abords du campus de l'Esplanade

La prévention

L'accompagnement

La victime

La personne alertée

L'unité de travail

La personne incriminée



Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes

Soutien psychologique

lieu neutre où la victime peut « verbaliser », « prendre conscience » de l'événement, **sans répercussion**.

Soutien administratif

assistance à la victime dans sa démarche de **déclaration** auprès de l'université.

- aide à la rédaction du témoignage (ne pas diffamer)
- identification des **lieux de dépôt** du dossier

Lien privilégié

maintien du contact avec la victime durant toute la procédure interne et notification des étapes franchies.

La prévention

L'accompagnement

La victime

La personne alertée

L'unité de travail

La personne incriminée

Cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes

Unistra

Suivi psychologique à long terme
(consultation en libérale)

Groupe de parole pour les
victimes d'agressions sexuelles (SSU)
(victimes indirectes)

SOS AaH

Aide dépôt de plainte procureur

Aide juridictionnelle

- avocat
- escorte au commissariat

Unité mobile sur site en crise

sortez
du
silence

violences-sexistes@unistra.fr



Dispositif d'écoute

d'accompagnement à

l'Université de Strasbourg

Pour en savoir plus

violences-sexistes.unistra.fr

La prévention

L'accompagnement

La victime

La personne alertée

L'unité de travail

La personne incriminée

- ♦ Répondre aux questions de la personne alertée
- ♦ L'aider à orienter la victime
- ♦ Lui proposer une aide psychologique



Fiche « Je suis alerté·e, que faire ? »

Fiche conseil à destination de la personne alertée d'une situation de violences sexistes et sexuelles

Commission VSS de l'Unistra – 15 novembre 2018

1. Ecoutez la victime

- Si une personne victime de violences sexistes ou sexuelles vient vous parler de sa situation, c'est qu'elle vous fait confiance. Respectez cette confiance.
- Adoptez une posture bienveillante, sans jugement, ni interprétation.
- Restez centrés sur la victime, et non sur la personne incriminée.
- Contenez vos émotions à l'écoute du récit de la victime. Concentrez-vous sur ses besoins.
- Ne cherchez pas à enquêter, à savoir si ce que la victime dit est vrai ou faux.
- Acceptez de ne pas avoir de solution immédiate pour la victime.
- Ne vous placez pas dans un rôle de sauveur.

2. Orientez la victime

- Expliquez à la victime qu'il existe à l'université une cellule spécifique pour ce type de situation.
- Rassurez-la en précisant que la cellule n'impose aucune démarche sans l'accord de la victime, et peut recevoir la personne uniquement pour de l'écoute.
- Orientez la victime vers l'adresse générique de la cellule : violences-sexistes@unistra.fr
- Ou proposez-lui de contacter directement l'un des interlocuteurs de la cellule dont vous

Téléchargeable sur : <https://www.unistra.fr/index.php?id=harcelement>

La prévention

L'accompagnement

La victime

La personne alertée

L'unité de travail

La personne incriminée

Lien téléphonique de confiance

situation de crise

- ♦ Vice-présidence EPD (composantes - laboratoires)
- ♦ DGS (services)

Mise en place d'actions de sensibilisation

Accompagnement suite à une plainte :

- ♦ démarches à entamer
- ♦ **information** sur **l'évolution des étapes de la procédure**
- ♦ campagne de sensibilisation (les crocodiles, affiches)
- ♦ mise en place de **groupes de paroles**

Accompagnement à la clôture du dossier :

- ♦ communication auprès des personnels et/ou des étudiants
- ♦ **retour** de la personne incriminée

La prévention

L'accompagnement

La victime

La personne alertée

L'unité de travail

La personne incriminée

L'établissement souhaite :

- Respecter strictement les droits de la personne
- Assurer des conditions de travail soutenables
- Permettre un retour au travail

Enquête interne

lettre l'informant d'une situation le concernant à traiter

temps de parole : s'exprimer et donner sa version des faits

Retour dans l'unité

Psychologue du travail pour accompagner ce retour / **SOS AaH**

Chaque situation est un cas unique, avec ses particularités

Réagir aussi à titre individuel

Rôle primordial des « alliés-es »